

INTERRUPTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Ville de MASNY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de la Route et les textes en vigueur en matière d'interruption temporaire et déviation de circulation,

Considérant qu'à l'occasion du Spectacle de Rue, **dans la rue Fauqueux, du Vendredi 19 Décembre 2025**, organisé par la municipalité, il convient de prendre toute mesure pour faciliter tant le déroulement de cette manifestation, que la circulation, et prévenir tout accident,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite rue Fauqueux, **Vendredi 19 Décembre 2025, de 17 h 00 à 22 h 00**.

Article 2 : Pendant la durée de cette interruption, les véhicules devront emprunter l'itinéraire de déviation suivant :

- En venant des rues Buisset, Caffart => par les rues Demouveau, avenue de l'Epinette, du Bosquet et Péri ;
- En venant de la rue Demouveau => par la rue Buisset, ;
- En venant de la rue de la Fabrique => par les rues du Bosquet, avenue de l'Epinette, Demouveau ; Péri, Jules Mousseron ;
- En venant de la rue Lanoy => par la rue Jules Mousseron, rue Péri ;

Article 4 : Le stationnement sera interdit du N° 65 au N° 75 rue Fauqueux.

Article 5 : Des panneaux indiquant l'itinéraire dévié seront apposés par les services municipaux.

Article 6 : Le passage des services de sécurité, d'incendie et d'urgence seront sauvagardés.

Article 7 : Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Aniche est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à la Subdivision Départementale d'Orchies
- à la Direction Départementale de la Sécurité Publique
- à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- à la Direction des Transports Départementaux
- au Service Régional des Transports de la D.R.E Nord Pas de Calais

A Masny, le 5 Décembre 2025

Le Maire, Lionel FONTAINE

